

# Règlement

## Article 1 : Organisation

Le site Jamais sans Maurice organise du 30 novembre au 13 décembre 2015 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat, destinés aux individus en France Métropolitaine. Pour participer au tirage au sort « Pet Friendly Label » et gagner l'un de nombreux lots de nos partenaires les participants devront remplir le questionnaire de l'enquête « Pet Friendly Label ».

## Article 2. Conditions de participation

Tous les particuliers habitant en France Métropole uniquement, peuvent participer au jeu « Pet Friendly Label ».

Pour participer ils devront :

1. Attester de posséder actuellement un animal de compagnie
2. Remplir en entier et valider le questionnaire (ajouter lien)
3. Inscrire ses Nom, Prénom et adresse e-mail dans le questionnaire
4. Laisser un commentaire sous l'article de blog « Concours Label Pet Friendly » sur [jamaissansmaurice.com](http://jamaissansmaurice.com) en précisant quels sont les 5 lots que vous préféreriez gagner.

La participation au jeu est nominative et limitée à une participation par foyer. Sera considéré comme nul tout formulaire incomplet, présentant des réponses incongrues, de natures illégales, incompréhensibles ou ne comportant pas les éléments nécessaires à l'identification du participant. Toute participation après le 13 décembre 2015 à minuit ne permettra pas de participer au tirage au sort.

## Article 3. Tirage au sort et Récompenses

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants qui auront rempli toutes les conditions de participation énoncées à l'article 2 du présent règlement.

Pour chacun des 8 premiers lots (1 à 8) un gagnant sera désigné par tirage au sort. Le lot attribué n'est pas au choix du participant. Il s'agira d'un des 2 choix qu'il aura proposé dans son commentaire.

En plus de ces 8 premiers gagnants, un autre gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants du concours qui ont partagé le concours sur Facebook ou Twitter, et recevra le lot complémentaire « un sac de transport » Truffaut.

Les tirages au sort auront lieu d'ici le 27 décembre 2015.

Les lots offerts par les partenaires de Jamais sans Maurice sont les suivants :

LOT 1 : Une gourde voyage 2 en 1 pour votre chien offerte par Truffaut  
Prix : 4,90 EUR\*

LOT 2 et 3 : un coffret de 12 cupcackes pour chat ou chien Made In Pet (2 coffrets à gagner)  
Prix : 27,50 EUR le coffret\*

LOT 4 et 5 : Un T-Shirt Etoile Isabelle Courtenay (2 T-shirts à gagner)  
Prix : 28,30 le kit\*

LOT 6 et 7 : un kit de produits Feliway pour votre chat (2 kits à gagner)  
Chaque kit est composé d'un spray et d'un diffuseur Feliway. 2 kits sont à gagner.  
Prix : 44,95 EUR le kit\*

LOT 8 : Un T-shirt pour femme Isa&Moi modèle Isa WorldTour et un Tote Bag  
Prix : 44,8EUR le lot d'un T-shirt et un Tote Bag\*

LOT Complémentaire : Un sac transport Country pour chien ou chat offert par Truffaut  
Prix : 114,95 EUR\*

\*prix généralement constatés

Les résultats du concours seront annoncés au plus tard le 5 janvier 2016 sur le site Jamaissansmaurice.com, sur Facebook et twitter.

Chaque gagnant recevra un email personnalisé l'informant qu'il a gagné. Il devra fournir son adresse postale et son identité complètes pour l'envoi de son lot.

#### **Article 4. Acceptation des dotations**

Les gagnants s'engagent à accepter les dotations telles que proposées. Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

#### **Article 5. Remise des dotations**

Chaque gagnant sera avisé par courrier électronique après tirage au sort. Les cadeaux seront envoyés par courrier postal avant le 29 février 2016.

#### **Article 6. Lien Internet et conditions**

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du site [www.google.com](http://www.google.com) qui héberge le questionnaire du jeu réalisé sous GoogleForms. En cas de dysfonctionnement du site internet [www.jamaissansmaurice.com](http://www.jamaissansmaurice.com), l'organisateur se réserve le droit d'invalider et/ou d'annuler la session de participation au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu, aucune réclamation n'étant recevable de ce fait. La société organisatrice n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident, technique ou autre, empêchant notamment la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse électronique ou un enregistrement incorrect des données relatives à l'inscription et à la simulation des participants au jeu.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dommages, matériels ou immatériels, causés aux participants, ainsi qu'à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, survenus à l'occasion de leur participation au jeu. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des conséquences pouvant découler de la participation au jeu sur l'activité personnelle, professionnelle ou commerciale des participants. Les participants à ce jeu garantissent Amadeus de tout recours de leurs agents, de tiers ou d'entités chargées du recouvrement de taxes ou cotisations sociales, au titre du paiement desdits droits, taxes ou cotisations.

## **Article 7. Litiges**

Les organisateurs du jeu se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du présent règlement. Jamais sans Maurice se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si des événements indépendants de sa volonté l'y contraignent, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation de son règlement dans son intégralité.

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

## **Article 8. Loi informatique et libertés (articles 27 et 31) et secret professionnel**

Les données nominatives susceptibles d'être recueillies dans le cadre de la participation au jeu ou de la vérification du bon respect du règlement peuvent être enregistrées et utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour les nécessités de la participation et de l'attribution des gains.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu. Ce droit peut être exercé auprès du site [Jamaissansmaurice.com](http://Jamaissansmaurice.com).